

Registres d'état civil de la commune de Tours » Actes d'état civil

Divorces • an VII-an XI

[Open in Bach](#)

Cote(s) 4 E 1-3

Présentation du contenu

La loi de 1792 institue le divorce. Cette procédure sera supprimée en 1816 pour être rétablie par la loi du 17 juillet 1884.

Pour la période révolutionnaire :

- de 1793 à l'an VI : les jugements de divorce sont transcrits dans le corps du registre des mariages
- de l'an VII à 1801 : un registre est ouvert (4 E 1)
- des dossiers nominatifs sont également conservés (4 E 2-3)

Dates extrêmes

an VII-an XI

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Thème : Histoire familiale

Catégorie de documents : Archives publiques et privées

Sujet : état civil

Type de document : acte de divorce

Commune : Tours (Indre-et-Loire, France)

Sous-unités (3)

- an VII-an XI
- an VII-an XI
- an VII-an XI

